

---

---

## Tarification des repas des Restaurants Scolaires pour l'année scolaire 1998/1999

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la tarification des repas des restaurants scolaires applicable durant la prochaine année scolaire 1998-1999.

Les nouveaux tarifs proposés, selon le tableau ci-après, ont été établis en application de l'arrêté ministériel du 15 juin 1998 qui fixe le taux moyen annuel de hausse à 1,8 %.

La hausse moyenne pondérée de l'ensemble de ces tarifs s'élève à + 1,79 %.

Cette nouvelle tarification serait appliquée à compter du 3 septembre 1998.

**Tarification des repas**  
**Année scolaire 1998-1999 (à compter du 3 septembre 1998)**  
**Application de l'arrêté ministériel du 15 juin 1998**

Quotients Familiaux	Ressources annuelles 1996 prises en compte pour inscriptions année scolaire 1998-1999						Prix du repas scolaire 1997-1998	Proposition Prix du repas scolaire 1998-1999	Variation en Francs	Variation en %
	1 enfant 2,5 parts	2 enfants 3 parts	3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts	6 enfants 5,5 parts				
QF < 714	29 750	35 700	47 600	53 550	59 500	65 450	8,20 F	8,30 F	+ 0,10 F	+ 1,22 %
715 < QF < 1462	60 910	73 090	97 450	109 630	121 810	133 990	11,45 F	11,60 F	+ 0,15 F	+ 1,31 %
1463 < QF < 1734	72 250	86 700	115 600	130 050	144 500	158 950	14,55 F	14,75 F	+ 0,20 F	+ 1,37 %
1735 < QF < 2499	104 130	124 950	166 600	187 430	208 250	229 080	17,65 F	17,90 F	+ 0,25 F	+ 1,42 %
2500 < QF < 2856	119 000	142 800	190 400	214 200	238 000	261 800	20,55 F	20,90 F	+ 0,35 F	+ 1,70 %
QF > 2857							23,45 F	23,90 F	+ 0,45 F	+ 1,92 %
- Fréquentation partielle ou temporaire - Enfants habitant le District							24,15 F	24,65 F	+ 0,50 F	+ 2,07 %
- Repas exceptionnel avec ticket							24,55 F	25,20 F	+ 0,65 F	+ 2,65 %
- Enfants hors District - Instituteurs							31,00 F	32,00 F	+ 1,00 F	+ 3,23 %
	Hausse moyenne pondérée : + 1,79 %									

«**Mme TETU** : Simplement, Monsieur le Maire, je voulais faire remarquer que nous sommes fidèles à l'esprit qui nous a toujours fait appliquer les augmentations pour les tarifs des repas. Nous les avons modulés au maximum et les tarifs les plus faibles n'ont pas été augmentés d'une manière très conséquente.

**M. LE MAIRE** : Nos compliments.

**M. POMEZ** : Juste une petite remarque, Monsieur le Maire, qui ne surprendra ni Mme l'Adjointe ni les services parce que c'est une proposition que j'avais déjà formulée en interne qui est d'étudier comment toutes ces études, ces cantines le midi et ces garderies le soir pourraient être regroupées dans des centres péri-scolaires qui nous permettraient non plus d'avoir simplement des surveillants de cantines qui surveillent ou qui gardent mais d'avoir des animateurs et un personnel formé. Je me dis qu'on met bien 11 MF dans le remplacement des jeux, on y est obligé je le sais, mais ne pourrait-on pas investir aussi dans le capital humain et faire en sorte que ces centres péri-scolaires soient des lieux effectivement de formation du citoyen pour mettre de la cohérence dans tout cela.

**Mme TETU** : Je voulais préciser à notre collègue que nous recrutons nos surveillants de restaurants scolaires en grande partie chez les étudiants et que ceux-ci sont titulaires pour leur grande majorité du BAFA. L'animation n'est pas facile dans le cadre des écoles car il nous faut bien sûr une mise à disposition de locaux et les directeurs n'y sont pas toujours favorables».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

*Récépissé préfectoral du 29 juin 1998.*